



**Fédération Française
d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires**

Comité départemental d'Ille-et-Vilaine

**Projet de Développement
pour l'Olympiade**

2017-2020

Sommaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
HISTORIQUE ET PRINCIPES DE L'AÏKIDO	3
LA FFAAA ET LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL	3
SITUATION DÉPARTEMENTALE	4
BILAN DE LA PRÉCÉDENTE OLYMPIADE (2013-2016)	6
EVOLUTION DES EFFECTIFS	6
COMMUNICATION EXTERNE ET INTERCLUBS	8
PÉRENNITÉ DES INSCRIPTIONS	9
PÉRENNITÉ DE L'ENSEIGNEMENT	10
QUALITÉ D'ENSEIGNEMENT - STAGES D'EXPERTS FFAAA	11
MIXITÉ, LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ	12
MESURE DE L'ÉVOLUTION DES CLUBS	13
PROJET DE DÉVELOPPEMENT POUR LA PÉRIODE 2017-2020	14
INTRODUCTION	14
OBJECTIF N°1 – CROISSANCE DES EFFECTIFS	15
OBJECTIF N°2 – PÉRENNITÉ DES INSCRIPTIONS	16
OBJECTIF N°3 – PÉRENNITÉ DE L'ENSEIGNEMENT	17
OBJECTIF N°4 – QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT	19
OBJECTIF N°5 – MIXITÉ, LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ	21
OBJECTIF N°6 – DÉVELOPPEMENT DES INDICATEURS	22
RÉCAPITULATIF DES BESOINS EN FINANCEMENT	23
CONCLUSION	24

Présentation générale

Historique et principes de l'Aïkido

L'Aïkido est un art martial d'origine japonaise, ancien par ses origines mais très actuel par les principes qui ont présidé à son élaboration et à sa structuration.

Le fondateur, Morihei Ueshiba, rompu aux différentes formes d'arts martiaux depuis son adolescence (il se consacra à l'étude du « Budo » dès l'âge de quinze ans), structura à partir de 1925, un art martial, syncrétisme de l'ensemble des techniques qu'il avait assimilées au cours de sa vie. Il créa ainsi l'Aïkido, discipline essentiellement basée sur le principe de non-violence.

En Aïkido, l'objectif n'est pas la destruction de l'adversaire, ni même la dissuasion par la crainte, mais au contraire, un échange d'énergie propre à désamorcer l'agression et à évacuer la situation de conflit.

L'aïkidoka (celui qui pratique l'Aïkido) apprend à utiliser la force et l'énergie de son assaillant en la retournant contre ce dernier. Toutes les techniques appliquées s'inscrivent dans une série de mouvements circulaires destinés à rejeter toutes les formes d'agressivité dans le vide.

L'Aïkido peut littéralement se traduire du japonais comme :

Aï : union, unification, harmonie

Ki : énergie vitale

DO : voie, perspective, recherche

Soit : *La Voie de l'Unification Harmonieuse de l'Energie ou, dans la pratique, des énergies développées par les pratiquants.*

Pour cette raison, en Aïkido, il n'y a, dans la pratique, pas d'adversaire mais un partenaire, pas de techniques à appliquer pour vaincre lors d'un combat, mais des formes d'attaques et de défenses programmées, codifiées, qui ont pour finalité d'engager les partenaires à communiquer.

C'est à l'issue de la deuxième guerre mondiale que l'Aïkido fut introduit en Europe et particulièrement en France. Il ne cessa de se développer et compte actuellement pour notre seule fédération, la FFAAA (Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires), environ 27700 licenciés (données 2016) dont près de 28% de femmes.

La FFAAA et le Comité Départemental

La FFAAA regroupe 3 disciplines : l'Aïkido, l'Aïkibudo et le Kinomichi.

- L'Aïkido est la discipline qui regroupe la très grande majorité de pratiquants
- L'Aïkibudo est une co-discipline de la FFAAA (<http://www.aikibudo.com>)

- Le Kinomichi est une discipline Affinitaire rattachée à la FFAAA (<http://www.kiia.net/fr/kinomichi.php>)

Le Comité Départemental a pour objet de soutenir et d'organiser le développement de l'Aïkido, l'Aïkibudo et les Disciplines Affinitaires en Ille et Vilaine, dans le respect des statuts et des règlements édictés par la F.F.A.A.A. et la Ligue de Bretagne. En collaboration avec la Ligue de Bretagne, il organise les stages départementaux et les manifestations de son ressort, mène des actions de formation et d'aide au perfectionnement, participe aux événements, soutien les clubs dans leur développement.

L'association représente la F.F.A.A.A. et la Ligue de Bretagne en Ille et Vilaine, notamment auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, des administrations et assemblées départementales, ainsi que des organismes départementaux des autres disciplines sportives habilitées ou affinitaires. Il est membre du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Situation départementale

L'enseignement de l'Aïkido dans le département d'Ille-et-Vilaine fut mis en place sous l'impulsion de Jean-Paul Auffray, professeur diplômé d'Etat, actuellement 6^{ème} dan et le plus ancien enseignement, à grade égal, de cette discipline dans le département.

Jusqu'en 2015, on comptait 9 clubs d'Aïkido affiliés à la FFAAA en Ille-et-Vilaine. En 2016, un nouveau club de Kinomichi (« Les ailes du vent »), discipline affinitaire rattachée à la FFAAA, est venu renforcer les effectifs (+13 licenciés), portant le nombre de clubs à 10.

- Sur le périmètre précédent (clubs d'Aïkido uniquement, hors Kinomichi), on compte **190** licenciés, soit une régression de -4% sur les effectifs en 2012 (198).
- Sur le nouveau périmètre (incluant les 13 licenciés du club Kinomichi), on compte **203** licenciés, soit une progression de +2.5% sur les effectifs en 2012 (198).

Le détail ci-dessous précise l'effectif (en 2016) et les enseignants dans chacun des clubs.

Bain de Bretagne - Aïkido club Bainais (Aïkido)

Enseignant : CRUBLE Serge, 2^{ème} dan

Licenciés : 13

Dinard - Creps de Dinard (Aïkido)

Enseignant : RETTEL Gilles, 6^{ème} dan

Licenciés : 23

Guichen - Aïkido club Guichenais (Aïkido)

Enseignant : GANDOLPHE Marc, 4^{ème} dan

Licenciés : 24

Le Rheu - Sporting club des arts martiaux (Aïkido)

Enseignant : LEBRET Christophe, 3^{ème} dan et GUERIN Pierre, 4^{ème} dan

Licenciés : 30

Montgermont - Aikido Club Montgermont (Aïkido)

Enseignants : GAUMONT Martin, 3^{ème} dan et LEMARDELE Willy, 2^{ème} dan

Licenciés : 11

Rennes - ACS Garnison de Rennes (Aïkido)

Enseignant : PELLE Jean-Claude, 4^{ème} dan

Licenciés : 6

Rennes - ARC Villejean (Aïkido)

Enseignant : LEBRET Christophe, 3^{ème} dan

Licenciés : 14

Rennes - Association La Tour d'Auvergne (Aïkido)

Enseignants : AUFFRAY Jean Paul, 6^{ème} dan et RETOURNE Serge, 5^{ème} dan

Licenciés : 29

Rennes - Association Cercle Paul Bert (Aïkido)

Enseignant : AUFFRAY Jean Paul, 6^{ème} dan

Licenciés : 40

Rennes - Association Les ailes du vent (Kinomichi)

Enseignant : FRADIN Jean Michel

Licenciés : 13

Bilan de la précédente Olympiade (2013-2016)

Evolution des effectifs

Le tableau ci-dessous précise le détail par club et la variation annuelle de chacun.

Après une baisse sensible en 2014/2015, les effectifs sont ensuite remontés en 2016 (203). Toutefois, à périmètre équivalent (hors Kinomichi), on observe une **tendance baissière** (-4%) comparée aux effectifs en 2012 (198), et une très légère hausse (+2.5%) en considérant la totalité des clubs.

	2011-2012	Olympiade 2013-2016					Evolution 2012-2016
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016		
ARC Villejean Rennes	13	29 <small>123%</small>	15 <small>-48%</small>	11 <small>-27%</small>	14 <small>27%</small>	↑ 7.7%	
CPB Rennes	41	45 <small>10%</small>	41 <small>-9%</small>	37 <small>-10%</small>	40 <small>8%</small>	⇒ -2.4%	
Aïkido Dinard	20	24 <small>20%</small>	32 <small>33%</small>	23 <small>-28%</small>	23 <small>0%</small>	↑ 15.0%	
CSGR Rennes	12	12 <small>0%</small>	11 <small>-8%</small>	8 <small>-27%</small>	6 <small>-25%</small>	↓ -50.0%	
AC Montgermont	11	-100%	2	7 <small>250%</small>	11 <small>57%</small>	⇒ 0.0%	
TA Rennes	21	12 <small>-43%</small>	21 <small>75%</small>	25 <small>19%</small>	29 <small>16%</small>	↑ 38.1%	
Sporting Club Le Rheu	23	33 <small>43%</small>	29 <small>-12%</small>	30 <small>3%</small>	30 <small>0%</small>	↑ 30.4%	
AC Bainais	35	14 <small>-60%</small>	17 <small>21%</small>	19 <small>12%</small>	13 <small>-32%</small>	↓ -62.9%	
AC Guichenais	22	34 <small>55%</small>	24 <small>-29%</small>	19 <small>-21%</small>	24 <small>26%</small>	↑ 9.1%	
Les ailes du vent					13		
Total	198	203	192	179	203	↑ 2.5%	
Delta YoY (Valeur)	7	5	-11	-13	24		
Delta YoY (%)	3.7%	2.5%	-5.4%	-6.8%	13.4%		

Ce tableau révèle aussi d'**importantes variations d'effectifs dans certains clubs**, avec des variations pouvant atteindre ou dépasser 50% d'effectifs (en plus ou en moins).

Principales évolutions constatées entre 2012 et 2016 :

- Clubs stables (+/-20%): Arc (+7.7%), CPB (-2.4%), Dinard (+15%), Guichen (+9.1%),
- Clubs en forte croissance (>+20%): Le Rheu (+30.4%), TA (+38.1%)
- Clubs en forte décroissance (>-20%): CSGR (-50%), Bain (-62.9%)
- Le cas du club de Montgermont est particulier et très positif : après avoir fermé et perdu tous ses effectifs en 2012, ce club a été rouvert en 2013, et le nombre de licenciés à sa fermeture (11) a été retrouvé en deux ans.

Lorsqu'un club n'a plus que quelques pratiquants, sa masse critique est atteinte, son ambiance se dégrade, tout comme la possibilité de travailler avec divers partenaires se restreint, encourageant le départ des inscrits à plus ou moins court terme.

Cette **situation est à risque sur le moyen terme**, et nécessite de retrouver une croissance de fond et une masse critique dans tous les clubs pour mieux en stabiliser les effectifs.

Concernant la représentation des femmes et des mineurs, on note les évolutions suivantes :

- Mineurs : représentaient 12,8% des effectifs en 2015 (23 sur 179), mais seulement 2% en 2016 (4 sur 203), la plupart des mineurs ayant quittés leur club, ce qui doit nous amener à réfléchir aux moyens de mieux attirer et fidéliser ce jeune public.
- Femmes : représentaient 19,5% des effectifs en 2015 (35 sur 179), mais 26,6% en 2016 (54 sur 203), ce qui est encourageant pour la mixité de notre discipline, et plus proche des taux constatés au niveau national (28%).

Concernant les enfants, on notera que les inscriptions ne sont pas permises en dessous de 15 ans dans la plupart des clubs en Ille-et-Vilaine. Le sujet de l'enseignement aux enfants est toutefois d'actualité pour la FFAAA qui recense actuellement les initiatives au niveau national, et cherche à structurer ce type d'enseignement à la pédagogie très spécifique.

Pistes d'évolution

Une réflexion des clubs et du Comité Départemental est à mener sur ce thème pour la prochaine Olympiade, pour enrayer cette tendance légèrement baissière, et **retrouver une croissance significative**, avec en ligne de mire, des actions de communications internes et externes plus poussées et à portée plus large, une meilleure intégration et fidélisation des inscrits pour limiter les abandons (débutants, jeunes, femmes, et seniors en particulier), et une réflexion sur l'accès et la pédagogie spécifique à ces catégories insuffisamment représentées aujourd'hui. Ce doit être une priorité du prochain projet de développement.

Par ailleurs, si on compare ces données avec les statistiques nationales :

- La répartition de licenciés entre les deux fédérations principales d'Aïkido (la FFAAA et la FFAB) est proche de la parité en France. Cette parité n'est pas constatée en Ille-et-Vilaine, où **le rapport FFAAA et FFAB est de l'ordre de 1 pour 3**.
- Le nombre de licenciés par rapport à la population est lui aussi loin de la moyenne nationale. Avec 27700 licenciés FFAAA pour une population française de 66.632.870 habitants (au 1^{er} Janvier 2016), l'Ille-et-Vilaine (1047873 habitants) devrait statistiquement comporter près de 435 licenciés FFAAA, **soit plus de 2 fois ses effectifs actuels**.

Il y a donc **une marge de progression très nette** en vue de rééquilibrer cet état de fait à moyen terme.

Communication externe et interclubs

Accroître la communication et la promotion de la discipline auprès d'un large public, et développer les liens et l'information commune entre les clubs du département est un élément essentiel pour **pérenniser la vie des clubs et la diffusion de la discipline**.

Concernant la promotion de la discipline auprès du grand public, le bouche-à-oreille ne suffit pas à drainer suffisamment de nouveaux inscrits pour une croissance sensible des effectifs. A l'heure des technologies d'information et de communication, il serait souhaitable de s'appuyer sur une **communication de masse en s'appuyant sur les web-technologies** avec un référencement efficace.

De même, l'organisation de **manifestations exceptionnelles** (de type portes-ouvertes, « 24 heures de l'aïkido », invitation de « Sensei » d'exception, démonstrations dans des forums divers, ou tout autre format...) serait également un moyen efficace d'atteindre de nouveaux publics méconnaissant la discipline.

Concernant la communication interclubs, il serait bénéfique de procéder à une **harmonisation des informations communes**. Ces informations sont aujourd'hui inégalement diffusées par les différents clubs. En particulier, tenues de stages, dojos accessibles, vidéos de démonstrations, coordonnées diverses, etc...

Il apparaît également nécessaire de procéder à des **réunions communes des représentants** de clubs de façon plus régulière afin de mieux coordonner les actions et les décisions partagées au-delà des Assemblées Générales annuelles, mais également de s'ouvrir et de mieux communiquer avec l'autre fédération d'Aïkido (FFAB) et de Kinomichi.

Pistes d'évolution

Durant la précédente Olympiade, certaines de ces actions ont été menées à bien, telle que la création et mise en ligne du site internet du Comité Départemental (CoDep35) FFAAA (site web : <http://aikido-35.fr/> ou <http://aikido-codep35.fr/>). Ce site est régulièrement maintenu, grâce au bénévolat d'un des membres, et diffuse une information générale sur l'activité et les missions du Comité, l'actualité des évènements, l'accès aux clubs, les liens et téléchargements utiles, etc.

En revanche, et par manque de moyens, il n'a pas été possible d'organiser des manifestations exceptionnelles supplémentaires. De même, la mise en place de réunions interclubs ne s'est pas vraiment matérialisée au-delà des Assemblées Générales annuelles. La disparité géographique des clubs non Rennais ne facilitant pas les réunions physiques avec les clubs les plus distants (Dinard, Guichen, Bain).

Le prochain projet de développement devra permettre d'amplifier ces actions de communication, de décroisement, avec suffisamment d'ampleur et d'efficacité pour soutenir l'objectif d'une croissance significative.

Pérennité des inscriptions

Il est important de rappeler que l'Aïkido est un art martial particulier par de multiples aspects, qui en rendent l'enseignement et la diffusion plus ardues que pour beaucoup d'autres disciplines sportives.

Pour illustrer cette difficulté, il faut comprendre que le cheminement en Aïkido est l'affaire d'une vie, dans la mesure où **les jalons de progression sont très lents**, le niveau d'exigence technique de la discipline très élevé, et l'assimilation de la dimension spirituelle, symbolique et comportementale de la discipline très progressive. Enfin parce que la notion même de plaisir et de bien-être qui en découlent ne se manifestent que graduellement, et souvent après que les premiers signes de découragement apparaissent.

Cet état de fait est **en contradiction avec une attente rapide de résultats ou de plaisir immédiat** attendus le plus souvent par les nouveaux inscrits, et à fortiori lorsqu'il s'agit d'adolescents ou de jeunes adultes. Il est donc très fréquent en Aïkido de voir des débutants ne pas renouveler leur inscription l'année suivante, ou abandonner en cours de route leur formation.

Il est donc nécessaire pour les clubs de mettre en œuvre une **pédagogie adaptée** à l'engagement des pratiquants dans la durée, et permettre une meilleure capitalisation de l'enseignement, sans sacrifier pour cela la formation et la progression des pratiquants de niveaux supérieurs.

Pistes d'évolution

Durant l'Olympiade précédente, certains clubs ont amélioré l'accompagnement spécifique des débutants, par une pédagogie et par des cours ou des stages dédiés.

Toutefois, et malgré cette amélioration, l'examen chiffré des statistiques des clubs montre que bien que les effectifs aient globalement été stables, **une proportion très significative de nouveaux inscrits, de jeunes ou de moins jeunes, de femmes, ont abandonné au cours de leur première(s) année(s) d'apprentissage**. Cette situation génère naturellement un sentiment de gâchis pour l'enseignant, comme pour le pratiquant.

Ce constat représente une réelle opportunité de progression des effectifs. Un effort supplémentaire et particulier d'intégration, de formation et de suivi des jeunes inscrits devra donc être entrepris dans les clubs pour ces catégories de pratiquants. Certaines idées seraient à développer telles que : l'accompagnement individualisé par un parrain (« Sempai »), le pot annuel de bienvenue des débutants (parfois négligé), le retour d'expérience après quelques mois, ou le passage des premiers grades « Kyu » plus systématique (avec remise officielle de diplôme), comme autant de vecteurs de fidélisation et d'intégration.

Pérennité de l'enseignement

Comme tous les clubs sportifs, la transmission et la stabilité de la filière d'enseignement est fondamentale pour maintenir un effectif suffisant et dispenser un enseignement de qualité. Les pratiques martiales, et l'Aïkido en tout premier chef, n'échappe pas à la règle. **Le temps de formation d'un enseignant y est particulièrement long**, et les qualités techniques et pédagogiques sont au moins autant nécessaires pour garder un effectif de club suffisant.

Pour franchir cette étape, il faut à minima un 2eme DAN et un Brevet Fédéral d'instructeur, sans pouvoir être rémunéré, ou un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle ou un Brevet d'Etat / Diplôme d'état) pour pouvoir être rémunéré. A noter que la plupart des enseignants sont bénévoles, et rares sont les clubs pouvant rémunérer décemment ceux éligibles à une rémunération.

Les candidats ne sont donc pas si nombreux, et les frais de formation non négligeables. Il faut donc régulièrement encourager les membres des clubs suffisamment gradés et motivés par l'enseignement à s'engager dans la voie de la formation des cadres, dispensés par la FFAAA. En particulier, **aider financièrement les candidats** au cursus payant de formation au Brevet Fédéral ou au CQP, grâce à une aide de prise en charge partielle de ces frais.

Il faut également **encourager la création de nouveaux clubs**, mais éviter les situations de monopoles, et éviter aussi la compétition d'effectifs entre clubs proches.

Par ailleurs, les conditions - généralement modestes - de trésorerie des clubs amènent régulièrement leur lot de complications matérielles (difficulté à rémunérer des frais de déplacement important, manque d'équipement, etc...).

Certains enseignants peuvent aussi envisager de se retirer pour raisons personnelles, de santé, ou de mutation géographique professionnelle, auquel cas, la transition de l'enseignement dans le club concerné doit pouvoir être assurée en douceur.

Pistes d'évolution

Durant l'Olympiade précédente, certains clubs ont rencontré ce type de difficultés, et il est certain que d'autres se manifesteront durant la prochaine. Il est donc important de continuer d'être à l'écoute, de **planifier les transitions, aider les clubs en difficultés ponctuelles, et anticiper la formation d'enseignants en devenir**.

Pour rappel, 4 candidats présentés au Brevet Fédéral et reçus en 2012. 3 d'entre eux enseignent aujourd'hui de façon hebdomadaire, non rémunérée. Grace à cela, un nouveau club a pu s'ouvrir à Montgermont (11 licenciés en 2016), et un créneau d'enseignement hebdomadaire a pu être maintenu dans les clubs de Bain et du Rheu.

Dans le futur, des nouveaux candidats au BF se sont déclarés, et pourraient s'engager dans la préparation de ce diplôme en 2016/2017. A noter que la Fédération (Ligue de Bretagne) encourage aussi les pratiquants les plus qualifiés à s'engager dans cette voie, et prend désormais en charge le remboursement des frais d'examen en cas de succès.

Qualité d'enseignement - Stages d'experts FFAAA

Au-delà de la pratique régulière dans les différents dojos ou lors de stages internes, l'organisation de stages additionnels, dispensés par des experts de la fédération (FFAAA), prend un caractère particulièrement important en Aïkido - on peut même affirmer qu'il s'agit d'un **vecteur essentiel de progression** - pour les raisons suivantes.

Ces stages sont essentiels dans leurs **fonctions de transmission et de continuité**. A ce titre, l'intervention régulière d'experts haut-gradés, reconnus comme tels par la fédération (Membres du collège technique - Directeurs techniques régionaux, Délégués technique nationaux...), est un élément clé de la transmission d'un Aïkido conforme à la forme et à l'esprit de son fondateur.

Ils sont aussi **l'unique moyen d'accès à un enseignement (pédagogie, principes, techniques) dispensé par des experts de la fédération**. Ils permettent ainsi l'accès à des formes de pratique de référence, des explications, souvent nouvelles ou non usuelles dans les clubs. Organisés le plus souvent sur un week-end (ou parfois sur une semaine), ce sont des moments d'apports pédagogique et technique très intenses pour tous les participants. Par la complémentarité des formateurs, on accède à une diversité de formes de pratiques, mais aussi de thèmes de travail, qu'il est difficile d'approfondir dans le cadre de cours habituels dans le dojo. On pourra par exemple aborder spécifiquement et de façon approfondie une thématique donnée – par exemple : le travail des armes (typiquement le sabre, le bâton ou le couteau) et ses apports dans la pratique, l'enseignement aux plus jeunes ou aux plus âgés, l'importance de l'engagement dans l'espace et le temps, le paradoxe du concept de non-violence dans un art pourtant martial... Les thèmes sont infinis.

Enfin, ces stages encouragent et drainent toujours un public nombreux de pratiquants de différents niveaux et de régions diverses, ce qui **favorise naturellement la pratique interclubs**, toujours très fertilisante au sein du département, mais également au-delà, car la présence d'experts attire souvent un public assez éloigné géographiquement.

Pistes d'évolution

Le Comité Départemental n'a pas disposé du niveau de subvention requis, mais a toutefois pu mettre en place et maintenir chaque année, un stage d'expert de la fédération, payant, sur un WE (de 6 à 8h), avec une bonne participation (de 30 à 40 personnes) à chaque fois, mais également de nombreux stages gratuits, uniquement grâce au bénévolat de quelques enseignants locaux.

On regrettera que la fréquence et la diversité des stages d'expert n'ait pas été suffisante, du fait que la trésorerie du Comité Départemental ne permette pas de financer plus d'un stage annuel, compte tenu du déficit budgétaire structurel à chaque stage. L'octroi de subventions additionnelles serait nécessaire pour aller au-delà.

Mixité, Lien social et Solidarité

On peut sans peine affirmer que **l'Aïkido favorise véritablement la mixité et le lien social**. Parce qu'il s'adresse à un très large public, que sa pratique peut s'effectuer jusqu'à un âge avancé, que la part du public féminin y est importante, et que d'une façon générale, on y retrouve toutes les catégories socioprofessionnelles, à la condition toutefois que les plus défavorisées puissent également accéder à la pratique, ce qui suppose une aide spécifique, en particulier pour participer aux stages payants, et un nombre suffisant de stages gratuits.

L'aspect **transgénérationnel** y est plus poussé que dans beaucoup de disciplines sportives. On retrouve ainsi dans les dojos des licenciés de 15 à 75 ans. La transmission du savoir des anciens Aïkidokas vers les plus jeunes représente également un constat et une réalité de tous les jours.

Concernant spécifiquement le public féminin, même si la disparité des inscriptions homme/femme est plus faible que dans beaucoup d'autres disciplines, elle reste importante. Il y a pourtant de bonnes raisons de penser que **l'implication d'un public féminin plus nombreux** dans les dojos d'Aïkido aurait tout son sens et se prêterait bien aux principes de pratique non-violente.

On peut également affirmer que la pratique régulière de l'Aïkido propose un cadre très positif au développement personnel, par l'apport de **sociabilité et d'attention à l'autre**, de construction et d'épanouissement croissant de la personnalité. De ce point de vue, c'est un formidable outil de paix sociale dans le monde difficile que nous connaissons.

C'est enfin une discipline très contributive à la **santé publique**. Car au-delà des exercices physiques qu'il nécessite, l'Aïkido développe nettement l'acuité des sens, la gestion de la respiration, la souplesse, l'harmonie des gestes et des mouvements, et la découverte progressive de sa propre énergie vitale, de sa perception et de son application.

Pistes d'évolution

La précédente Olympiade a de ce point de vue été plutôt positive. Sur le plan de la solidarité, on notera la mise en place de tarifs préférentiels, subventionnés (50% sur le coût des stages aux catégories défavorisées et reconnues comme telles), favorisant l'accès aux stages payants des experts de la Fédération, et l'organisation de stages gratuits complémentaires, effectués par les enseignants départementaux.

Il conviendra de maintenir ces mesures, et de continuer à permettre un enseignement aussi fréquent que possible, avec un accueil bienveillant des pratiquants d'origines et de catégories diverses, en particulier des femmes et des jeunes.

Mesure de l'évolution des clubs

L'examen des quatre années écoulées souligne de façon explicite un intérêt constant pour la discipline et **une quasi stabilité des effectifs globaux**, ce qui est en soit révélateur de la qualité de l'enseignement dispensé, dans le quotidien des dojos, et lors des stages.

Cette observation de la pratique dans les clubs **mériterait cependant d'être affinée**. Car si elle donne un aperçu global de la discipline, elle ne rend pas compte de certaines données comme la représentation des âges ou l'engagement des licenciés dans le temps. En particulier, on regrettera le **manque de statistiques sur le taux d'abandon des jeunes inscrits**, qui se révèle pourtant une réalité non négligeable dans la vie des clubs.

La progression des licenciés est, quant à elle, formalisée par la discipline elle-même. Concernant **l'évaluation technique formelle et l'attribution de grades**, on distingue ainsi une échelle de grades (Kyu et Dan) qui s'échelonnent du 6^{ème} Kyu (niveau débutant) au 1^{er} Kyu, puis du 1^{er} Dan (niveau ceinture noire) aux 7^{ème}/8^{ème} Dan (niveau ultime des meilleurs experts mondiaux).

A partir du 1^{er} Dan, l'attribution des grades est sanctionnée par un examen formel organisé par l'Union des Fédérations d'Aïkido (UFA) et validée par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Equivalents (CSDGE). En revanche, l'attribution des niveaux précédents (Kyu) est organisée à l'intérieur et à la discrétion de chaque club directement par l'enseignant, qui valide, puisqu'il n'y a pas de compétitions, l'état des connaissances théoriques et pratiques des participants.

Dans la pratique, il reste fréquent que cette évaluation ne soit pas organisée de façon formelle et que le niveau des pratiquants ne soit donc pas objectivement évalué d'année en année. De même, de nombreux pratiquants, de niveaux pourtant élevés, et bien qu'ils aient une certaine ancienneté de pratique, ne souhaitent pas se présenter aux examens de passages de grades. Cet état de fait rend plus **complexe la mesure qualitative réelle de l'évolution technique** des clubs tant que les niveaux Dan n'ont pas été atteints et formellement passés.

Pistes d'évolution

Durant la précédente Olympiade, le Comité Départemental a développé et mis en ligne un outil de gestion pluriannuelles des effectifs des clubs, fournissant les principaux indicateurs d'évolution et de statistiques utiles (disponible en téléchargement sur le site du Comité). Cet outil a été communiqué aux clubs du départements, toutefois, peu d'entre eux ont fait l'effort d'utiliser et d'échanger sur les statistiques permises par l'outil.

Une marge de progression dans ce domaine pourrait consister à **étendre l'usage de cet outil** pour bénéficier d'une meilleure vue sur des statistiques plus globales, et **encourager le passage de Kyu** de façon plus systématique au sein de chaque club.

Par ailleurs, il serait utile de **procéder à une enquête individuelle** pour compléter la collecte d'informations, chiffrables et non chiffrables.

Projet de développement pour la période 2017-2020

Introduction

Le projet de développement pour la prochaine Olympiade s'appuie sur le bilan et les constats faits précédemment et vise à les améliorer au travers d'un plan d'action clair, qui identifie des **objectifs de développement**, avec pour chaque objectif retenu :

- Les actions prévues
- Les indicateurs d'évaluation
- Les moyens nécessaires / besoins en financement

6 axes majeurs de développement sont retenus :

1. Croissance des effectifs

- Améliorer la communication externe (ordinaire, événementielle et Internet)
- Améliorer la communication interne (relations interclubs et inter fédérations)

2. Pérennité des inscriptions

- Prévenir et limiter les abandons (débutants, jeunes, femmes en particulier)
- Améliorer l'accueil et l'intégration des débutants
- Etendre la pratique des passages de grades Kyu

3. Pérennité de l'enseignement

- Prévenir et soutenir les difficultés des clubs, par une aide de solidarité spécifique
- Anticiper les évolutions et les transitions d'enseignants
- Soutenir la formation des futurs enseignants

4. Qualité de l'enseignement

- Maintenir un enseignement de qualité au quotidien
- Maintenir un nombre suffisant de stages d'experts
- Améliorer l'accueil et la prise en charge des débutants

5. Mixité, lien social et solidarité

- Subventionner l'accès aux populations défavorisées aux stages payants
- Maintenir un nombre suffisant de stages gratuits complémentaires

6. Développement des indicateurs

- Accroître la collecte et la publication d'indicateurs avec les clubs et les licenciés

Objectif N°1 – Croissance des effectifs

Au regard de la proportion au niveau national, il y a un déficit important de pratiquants en Ille-et-Vilaine. Pour augmenter significativement le nombre de pratiquants, il faut résolument **mieux faire connaître la discipline au grand public**. Donc **accroître la communication externe et intensifier sa promotion** tous moyens confondus. Pour coordonner ces actions au sein du département, il faut aussi **développer les liens et l'information entre les clubs**.

Actions prévues

- Maintenance continue et **amélioration du site du Comité Départemental** (fournissant déjà informations, stages et événements, dojos accessibles, coordonnées et liens divers). En particulier, y adjoindre des **vidéos** de démonstrations et une **communication plus ciblée vers les jeunes et les femmes**. La pratique décrite sur le web doit être particulièrement attrayante pour les jeunes qui sont à la recherche de plaisirs plus immédiats. Quant aux femmes, elles n'abordent peut-être pas un art martial avec le même esprit que les hommes, il est donc nécessaire de leur montrer tout le potentiel de l'Aïkido.
- **Améliorer le référencement** du site et élargir le panel de **mots clefs** pour que toute personne à la recherche d'un art martial puisse se dire : et pourquoi pas l'Aïkido... (les autres disciplines comme le karaté, le judo, le jujitsu, sont souvent davantage envisagées de prime abord).
- Encourager les clubs qui n'en ont pas encore à **créer un site Web par Dojo** avec un contenu incitatif à la découverte.
- Encourager la **distribution plus systématique de matériel promotionnel** (flyers/affiches) à chaque rentrée et les **initiatives de parrainage individuel**.
- Optionnellement, si les moyens et les conditions logistiques le permettent, l'organisation de **manifestations exceptionnelles** (de type portes-ouvertes, démonstrations publiques, « 24 heures de l'Aïkido » ...) pourraient être envisagée.
- Mise en place de **réunions communes des représentants** des clubs de façon régulière afin de mieux coordonner les actions et les décisions partagées.

Indicateurs d'évaluation

- L'évolution éditoriale du contenu du site départemental et de son accessibilité
- La création de sites de clubs additionnels
- La tenue éventuelle de manifestations exceptionnelles
- La mise en place de réunions communes interclubs
- Le nombre de licenciés et son évolution

Moyens nécessaires

Actions réalisées par le bénévolat des membres du Comité Départemental ou des enseignants impliqués, sans besoin de financement externe.

Objectif N°2 – Pérennité des inscriptions

Pour les débutants et les jeunes pratiquants (mineurs et jeunes adultes), améliorer la **pérennité des inscriptions** dans le temps, en diminuant notablement le nombre d'abandons précoces. Ceci passe par **une amélioration de l'accompagnement personnel, une meilleure intégration, et un effort pédagogique spécifique.**

Actions prévues

- **Améliorer la pédagogie ciblée** sur un public débutant. L'enseignement doit être progressif mais **révéler rapidement le fort potentiel de l'Aïkido**. Ainsi dès les premiers cours, il est important que le débutant entrevoie les principes fondamentaux de la discipline (mouvement, canalisation de l'énergie, contact...) au même titre que les différentes techniques. L'intérêt pour la discipline n'en sera que renforcé. Le débutant ne peut restreindre son apprentissage au déchiffrage d'une simple gestuelle. Cette pédagogie est l'affaire de l'enseignant au sein de chaque club, mais peut aussi être mise en place au cours **de stages gratuits** dédiés aux débutants.
- **Améliorer l'intégration à court terme**. En particulier, **mieux prendre en compte le vécu et les attentes** des débutants. Pour cela, mieux les connaître (pot annuel de bienvenue), favoriser les premiers échanges et l'accompagnement entre pratiquants gradés/non gradés (système de parrainage, retour de questionnaire), afin de mieux **anticiper et prévenir les risques d'abandons** (souvent au bout de trois ou quatre mois de pratique).
- **Mieux valoriser la progression**. Organiser plus systématiquement des **passages de kyu au sein de chaque club**, et donner un aspect formalisé à l'examen ainsi qu'à la remise du grade. Ainsi chaque pratiquant peut se voir **valorisé et encouragé**. Une façon pour lui de faire le point sur ses acquis, mais aussi une satisfaction partagée avec le reste du club.

Indicateurs d'évaluation

- Le nombre de stages pour débutants effectivement réalisés
- Le taux de participation
- Le nombre de licenciés discriminé (sexe, âge, ancienneté, grade)
- Le taux de renouvellement d'inscriptions (en 2eme année notamment)

Moyens nécessaires

Actions réalisées par le bénévolat des enseignants, sans besoin de financement externe.

Objectif N°3 – Pérennité de l'enseignement

Faciliter la formation des futurs enseignants. Pour cet objectif particulier, le comité départemental agit comme un relais de la fédération et de la Ligue Bretagne, qui prend déjà en charge le remboursement des frais d'examen en cas de succès, les frais d'hébergement et de nourriture.

Avoir un quota d'enseignants suffisant permet de mieux anticiper et faire face à des situations de manque ponctuelles (maladie, absence...) ou plus définitives (mutations, problème de santé, retraite...). Il est donc primordial de former le maximum d'enseignants. Cela peut permettre la **création éventuelle de nouveaux clubs** dans des secteurs non couverts, mais aussi et surtout, **maintenir le fonctionnement à long terme de ceux existant déjà.**

Soutenir les clubs en difficulté ainsi que les nouveaux clubs, basé sur un budget annuel de solidarité, pour pallier aux difficultés matérielles ponctuelles que les clubs les plus fragiles connaissent. En gardant à l'esprit qu'il n'y a pas de concurrence entre les clubs, mais bien une coopération. Ainsi ne pas négliger les relations interclubs, et préciser à chaque pratiquant qu'il a le loisir de connaître l'environnement des autres clubs, et qu'il peut se déplacer de l'un à l'autre, s'il en éprouve le besoin pour diversifier sa pratique.

Actions prévues

- Encourager les membres des clubs suffisamment gradés et motivés par l'enseignement à s'engager dans la voie de la formation des cadres, dispensés par la FFAAA. En particulier, aider financièrement les candidats au cursus payant de la **formation au Brevet Fédéral**, grâce à une aide complémentaire de **prise en charge de 50% des frais** non pris en charge par la Ligue.
- **Mise en place d'un budget annuel de solidarité** : sont concernés les clubs en baisse d'effectif, ainsi que les clubs nouvellement installés.
- **Encourager la création de nouveaux clubs** : sont concernés les secteurs non couverts et avec suffisamment de potentiel d'effectifs.

Indicateurs d'évaluation

- Le versement effectif d'aides à la formation aux candidats au Brevet Fédéral
- Le nombre de candidats ayant obtenus leur brevet
- Le versement effectif d'aides de solidarité, et identifiées comme telles
- Le nombre de clubs dans le département et son évolution

Moyens nécessaires

Le cursus de formation au Brevet Fédéral comporte les frais suivants :

- Nourriture et hébergement : Payé par la Ligue
- Passage de la formation PSC1 (Premiers Secours Civil) : coût 60€
- Inscription à la formation du Brevet Fédéral : coût 60€
- Inscription à l'examen : coût 50€, remboursé par la Ligue en cas de succès

Soit un total de 120€ par candidat pour les deux formations (PSC1 et Brevet Fédéral)

Le budget de l'aide de solidarité est évalué à 500 Euros par an.

En 2016, il permettra :

- Une contribution financière aux frais de transport d'un enseignant (certains clubs sont éloignés de Rennes et nécessitent une charge de transport importante, rarement financée par les clubs).
- Une contribution financière à l'achat d'équipements (armes d'entraînement) à un club en croissance (Montgermont).

En résumé :

Concernant l'aide à la formation du Brevet Fédéral, la prise en charge de 50% de ces frais, représente une aide de **60€ par candidat**.

Sur la base de la formation de 3 candidats par an, cette mesure nécessite un besoin en financement de **180 Euros par an**, soit **720 Euros pour 4 ans**.

Concernant l'aide de solidarité, un budget annuel de **500 euros** permettrait au Comité Départemental de soutenir les « petits » clubs en difficulté, soit **2000 Euros pour 4 ans**.

Objectif N°4 – Qualité de l'enseignement

Elever le niveau de pratique global des pratiquants en facilitant l'accès aux formations des membres experts du Collège Technique de la Fédération (FFAAA) par une **organisation locale de stages** plus accessibles géographiquement aux pratiquants.

Offrir à chaque pratiquant un enseignement *nouveau* et complémentaire, dispensé par un professeur hautement gradé, le temps d'un week-end. Une expérience indispensable dans la pratique de tout aikidoka, par la richesse des rencontres qu'elle engendre.

Actions prévues

- **Organisation et financement de 2 stages annuels**, animés par des experts rémunérés de la FFAAA,

Indicateurs d'évaluation

- Le nombre de stages et le taux de participation aux stages d'experts rémunérés
- Le nombre et la progression des gradés

Moyens nécessaires

L'organisation locale d'un stage d'expert est la mesure la plus coûteuse, car structurellement déficitaire dans la mesure où les recettes provenant de l'inscription des participants ne couvrent pas les charges correspondantes.

Le total des dépenses, pour chaque stage, incluent : un déplacement, un hébergement, un budget nourriture, une rémunération et une location de salle. Le stage de formation se déroulant sur un week-end, il faut prendre en compte un déplacement aller-retour de l'enseignant, deux nuits d'hôtel (vendredi-samedi et samedi-dimanche), un budget nourriture correspondant à cinq repas et une indemnité correspondant à deux jours d'enseignement, soit un total horaire de huit à dix heures d'enseignement théorique et pratique auquel s'ajoute la location d'un dojo.

Compte tenu des frais engagés lors des stages précédents, ces différents postes peuvent se chiffrer comme suit :

- un déplacement :	270 Euros
- un hébergement :	100 Euros
- un budget nourriture :	125 Euros
- une rémunération :	1000 Euros
- une location de salle :	50 Euros
Total des charges :	1545 Euros par stage

Le total des recettes, pour chaque stage, provient de la participation financière des pratiquants qui s'y inscrivent, mais elle ne couvre qu'une portion des coûts associés.

Le prix de chaque stage est légèrement variable d'un stage à l'autre (en fonction des experts invités), mais se situe en moyenne autour de 27 Euros pour une participation complète d'un participant sur un week-end, certains pratiquants ne s'inscrivant que pour une journée ou moins. On constate années après années, un revenu moyen de l'ordre de **648 Euros par stage**, soit l'équivalent de près de 24 participants à temps-plein sur la durée du stage.

En résumé :

Le bilan financier de chaque stage organisé est donc par nature déficitaire, c'est la raison pour laquelle il nécessite l'apport de subventions ou de revenus additionnels.

Pour l'organisation d'un seul stage, le besoin en financement s'élève à **897 Euros**.

Soit pour 2 stages annuels, **1794 Euros par an**.

Soit pour 2 stages annuels, pendant 4 ans, 8 stages au total, **7176 Euros pour 4 ans**.

Objectif N°5 – Mixité, lien social et solidarité

Encourager la **mixité** et le **lien social**, ainsi que la **solidarité**.

Favoriser l'**accès des stages à tous**, en particulier aux catégories les moins favorisées (demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants, mineurs).

Actions prévues

- **Pratique collective** la plus fréquente possible dans les dojos, développant la mixité des publics tous critères confondus (grade, sexe, âge, origine sociale, profession). En particulier :
 - Ouverture de tous les dojos du département à chaque titulaire d'une licence de la fédération. Informer de la très grande liberté de « mouvement » au sein de la fédération.
 - Multiplicité et complémentarité des horaires et des lieux de pratique.
 - Rencontres interclubs et avec les pratiquants de l'autre fédération, la FFAB.
- **Mise en place de tarifs préférentiels, subventionnés**, favorisant l'accès aux stages payants (experts de la Fédération) aux catégories défavorisées.
- **Organisation de stages gratuits** complémentaires, effectués par les enseignants départementaux.

Indicateurs d'évaluation

- Rencontres interclubs
- Le nombre de participants aux stages appartenant aux catégories défavorisées
- Le nombre de stages gratuits pour débutants réalisés

Moyens nécessaires

L'action vise ici à pouvoir offrir une **réduction de tarif de 50%** sur le coût des stages usuellement pratiqué (27 Euros en moyenne) aux catégories défavorisées et reconnues comme telles (demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants et mineurs). On prendra comme hypothèse que ces catégories représentent 25% des effectifs inscrits.

En résumé :

Sur la base des chiffres précédents de participation et de revenus associés (648 Euros par stage), le manque à gagner de trésorerie, et le besoin de financement, peut s'estimer à :

$$648 \times 0.50 \times 0.25 = 81 \text{ Euros par stage,}$$

soit pour 2 stages annuels, **162 Euros par an,**

soit pour 2 stages annuels, pendant les 4 ans, 8 stages au total, **648 Euros pour 4 ans.**

Objectif N°6 – Développement des indicateurs

Améliorer la mesure de l'évolution quantitative et qualitative de la discipline dans les clubs du département. Pour cela, **collecter des informations individuelles**, au travers d'une enquête en ligne, et inciter les clubs à utiliser un outil existant de gestion d'effectifs annuel permettant la **production de statistiques** multiples.

Actions prévues

- **Lancement d'une enquête** auprès des licenciés du département, pour collecter des informations (chiffrables ou non), liées à l'expérience des pratiquants, telles que :
 - Le nombre de licenciés discriminé (sexe, âge, ancienneté, grade)
 - Le nombre et l'âge des débutants (1ere inscription)
 - Le taux de renouvellement d'inscriptions et d'abandon)
 - La moyenne d'âge dans chaque club et son évolution
 - La progression des gradés et l'ancienneté de pratique des inscrits
 - La façon dont les nouveaux inscrits ont découvert la discipline et leur dojo
 - Leur motivation initiale
 - Leurs attentes
 - Leurs difficultés

La démarche la plus simple est celle qui fait intervenir le moins d'intermédiaires :

- Élaboration d'un questionnaire par le bureau du Comité Départemental
 - Diffusion en ligne du questionnaire à chaque pratiquant licencié
 - Collecte des données et interprétation
- **Diffusion d'un outil de gestion d'effectifs** auprès des clubs (outil développé par le précédent bureau), permettant la production annuelle automatisée d'indicateurs multiples. Son utilisation effective et récurrente ne pourra toutefois pas être imposée.

Indicateurs d'évaluation

- Pourcentage de réponse à l'enquête et diffusion d'une synthèse
- Diffusion de l'outil de gestion, et collecte de statistiques complémentaires

Moyens nécessaires

Actions réalisées par le bénévolat des membres du Comité Départemental ou des enseignants impliqués, sans besoin de financement externe.

Récapitulatif des Besoins en Financement

Sur le plan des recettes, le budget typique de fonctionnement du Comité Départemental est alimenté principalement par les cotisations des inscrits (via une contribution des clubs, proportionnelle à leur effectif), et des subventions additionnelles, venant principalement de la Ligue de Bretagne de la FFAAA pour une part, et du ministère de la jeunesse et des sports d'autre part.

Sur le plan des dépenses, ces recettes permettent de financer l'administration des clubs (y compris publicités, maquettes), le matériel pédagogique, les équipements, et selon l'importance des subventions reçues, de financer en sus une petite partie d'un stage d'expert ou d'autres initiatives à coût limité.

Concernant le plan prévu pour la prochaine olympiade, on distingue :

- **Les actions financées par le budget existant**, ou possibles grâce au bénévolat des contributeurs :

Objectif N°1 - Croissance des effectifs ;
Objectif N°2 - Pérennité des inscriptions ;
Objectif N°6 - Développement des indicateurs ;

- **Les actions non financées**, pour lesquelles des financements additionnels de subvention sont nécessaires pour en assurer l'exécution :

Objectif N°3 - Pérennité de l'enseignement ;
Objectif N°4 - Qualité de l'enseignement ;
Objectif N°5 - Mixité, lien social et solidarité ;

Bilan financier

Objectif	Intitulé	Coût annuel	Coût pour 4 ans
Objectif N°1	Croissance des effectifs		
Objectif N°2	Pérennité des inscriptions		
Objectif N°3	Pérennité de l'enseignement	680 €	2 720 €
Objectif N°4	Qualité de l'enseignement	1 794 €	7 176 €
Objectif N°5	Mixité, lien social et solidarité	162 €	648 €
Objectif N°6	Développement des indicateurs		
	Total	2 636 €	10 544 €

Conclusion

Pour la prochaine Olympiade, le Comité Départemental d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires d'Ille-et-Vilaine souhaite parvenir à une croissance significative du nombre de licenciés, par une meilleure communication, une meilleure pérennité des effectifs des clubs et des clubs eux-mêmes, tout en gardant un haut niveau d'exigence sur la qualité de formation des pratiquants, et un esprit de solidarité mutuelle.

Dans ce contexte, le plan d'action proposé, et les moyens requis pour y parvenir, ont pour but de répondre pleinement à ces objectifs, et d'aller au-delà, en visant une croissance sensiblement plus marquée de la diffusion et de la connaissance de cet art dans le département.

Compte tenu des efforts de formation, d'aide et de communication envisagés par le présent projet de développement, il est raisonnable de viser un objectif de croissance significatif des effectifs sur l'ensemble du département pendant la période de l'Olympiade, et une meilleure visibilité sur les indicateurs de progression qui seront suivis pendant cette période.
